

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS
« Les Toqués de la Pâtisserie »**

Article 1 : Organisateur

La société EXPONANTES, Société anonyme au capital social de 1 080 000 €, inscrite au Registre du Commerce de Nantes sous le numéro 858 800 246 RCS Nantes, dont le siège social est situé Route de Saint-Joseph de Porterie - 44300 Nantes, représentée par Frédéric JOUËT, Directeur Général, ci-après l'Organisateur, organise un jeu concours dénommé « **Les Toqués de la Pâtisserie** » dès la mise en ligne du jeu et jusqu'au 15/09/2018 (heure française métropolitaine de connexion faisant foi).

Le règlement du jeu est constitué du présent document, complété et/ou modifié par toutes les annexes (dont avenants) qu'EXPONANTES pourra, le cas échéant, ajouter sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des joueurs.

Article 2 : Participants

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et se déroule via la Page Facebook du salon Creativa puis sur le salon Creativa du 1^{er} au 03 novembre 2018. Elle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exception des salariés de la société organisatrice ainsi que leur famille et de toutes sociétés et personnes ayant participé à la mise en place de l'opération ainsi que leur famille.

Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement.

Article 3 : Conditions de participation au jeu

Pour participer au jeu, les participants doivent se connecter à la page fan Facebook Creativa Nantes : www.facebook.com/saloncreativanantes/

Le principe du jeu :

Les dates : le jeu concours se déroulera du 12/06/2018 au 15/09/2018 à minuit sur la page Facebook, puis le concours de pâtisserie au lieu du 1^{er} au 03 novembre 2018 sur le salon Creativa au Parc des Expositions de Nantes.

Le principe : concours culinaire amateur pour gagner de nombreux cadeaux

Le déroulement :

- L'internaute arrive sur la page Facebook Creativa www.facebook.com/saloncreativanantes/
- Il clique sur le bouton « j'aime » pour jouer s'il n'est pas encore fan et consulte les règles du jeu
- Il crée un dessert et le prend en photo
- Il remplit la fiche recette et nous l'envoie avec des photos de sa création à mail avant le 15/09/2018 à minuit.
- Un jury présélectionne les meilleures pâtisseries selon des critères prédéfinis et ce, avant le début du salon

[Texte]

- Les présélectionnés sont informés par mail et sur la page Facebook Creativa et devront confirmer leur présence sous 5 jours après envoi du mail (sous peine d'annulation de la participation au concours de pâtisserie)
- 1^{er} et 2^{ème} jours du salon : 16 participants répartis sur deux créneaux par jour puis délibération des demi-finalistes (présence obligatoire des participants sélectionnés, pas de remplacement possible)
- 3^{ème} jour du salon : ½ finale, 4 participants

Une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse postale). Le dépôt de plusieurs formulaires entrainera automatiquement l'annulation de tous ces formulaires déposés par cette personne ou au bénéfice de cette personne.

Tout formulaire incomplet ou mal rempli, indéchiffrable ou raturé, sera éliminé.

Article 4 : Date et durée de l'opération

Le jeu « **Les Toqués de la Pâtisserie** » débute sur la page Facebook le 12/06/2018 et sera clôturé le 15/09/2018 à minuit.

Le concours de pâtisserie aura lieu sur le salon et débute le 1^{er} novembre et se termine le 3 novembre.

Article 5 : Dotation

De nombreux lots à gagner.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu, et ce quelque soit le nombre de participations.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucun échange des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure) ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots sont attribués nominativement et ne peuvent être cédés à des tiers.

Article 6 : Réserve / exclusion de responsabilité

EXPONANTES, organisateur, se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de proroger partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans avoir à justifier cette décision.

Article 7 : Dépôt du règlement du jeu – Remboursement

Le règlement complet de l'opération est déposé à la SCP Blot et Associés, Huissiers de Justice – 14 boulevard Winston Churchill – BP 38522 – 44185 Nantes cedex 4

Il pourra être obtenu gratuitement sur demande par mail à exponentes@exponentes.com.

Article 8: Acceptation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement de jeu. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entrainera la disqualification du participant.

[Texte]

EXPONANTES – Route de Saint-Joseph de Porterie - 44300 Nantes tranchera amiablement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Article 9 : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Article 10 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.

Article 11 : Droits d'accès et de rectification

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant au jeu dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données ou à leur transmission par l'Organisateur à des tiers. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom, numéro d'appel et adresse postale, en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : EXPONANTES – Route de Saint-Joseph de Porterie - 44300 Nantes.